

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide

Date de création: 11/25/2020

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: TRIDEM™ B Herbicide

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852  
Adresse e-mail : solutions@corveva.com

### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24 : 1-888-226-8832  
Contact local en cas d'urgence : 1-888-226-8832

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Liquides inflammables - Catégorie 3

Irritation cutanée - Catégorie 2

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **ATTENTION!**

**Dangers**

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence****Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**ENTREPOSAGE**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

**Elimination**

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Donnée non disponible

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

| Composant                                 | Numéro de registre CAS | Concentration      |
|---|------------------------|--------------------|
| Florasulam                                | 145701-23-1            | 0.5%               |
| Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr    | 81406-37-3             | 14.45%             |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6             | >= 30.0 - < 40.0 % |
| 1,2,4-Triméthylbenzène                    | 95-63-6                | >= 3.0 - < 10.0 %  |
| Propylèneglycol                           | 57-55-6                | >= 3.0 - < 10.0 %  |
| Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène        | 108-67-8               | >= 1.0 - < 3.0 %   |
| Cumene                                    | 98-82-8                | >= 1.0 - < 3.0 %   |
| Xylènes                                   | 1330-20-7              | >= 0.3 - < 1.0 %   |
| Reste                                     | Pas disponible         | >= 30.0 - < 40.0 % |

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

##### Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition réferez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

---

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type AFFF) ou les mousses à base protéinique sont préférables, si disponibles. Les mousses antialcool (de type ATC) pourraient fonctionner.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Donnée non disponible

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Peut produire un incendie instantané. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. S'il y a exposition à un feu provenant d'une autre source et que l'eau s'est évaporée, une exposition à des températures élevées peut provoquer des fumées toxiques. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

**Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Éliminer les sources d'inflammation. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques

ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»  
Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide.

**Conditions de stockage sûres:** Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

| Composant                                  | Réglementation | Type de liste          | Valeur/Notation                              |
|--|----------------|------------------------|--|
| Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr     | Dow IHG        | TWA                    | 10 mg/m3                                     |
| Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) | ACGIH          | TWA                    | 200 mg/m3 , la vapeur d' hydrocarbure totale |
|  | Dow IHG        | TWA                    | 100 mg/m3                                    |
|  | Dow IHG        | STEL                   | 300 mg/m3                                    |
|  | CA AB OEL      | TWA                    | 200 mg/m3 , la vapeur d' hydrocarbure totale |
| 1,2,4-Triméthylbenzène                     | ACGIH          | TWA                    | 25 ppm                                       |
|  | CA BC OEL      | TWA                    | 25 ppm                                       |
|  | CA AB OEL      | TWA                    | 123 mg/m3 25 ppm                             |
|  | CA QC OEL      | VEMP                   | 123 mg/m3 25 ppm                             |
| Propylèneglycol                            | US WEEL        | TWA                    | 10 mg/m3                                     |
|  | CA ON OEL      | TWAEV Total            | 155 mg/m3 50 ppm                             |
|  | CA ON OEL      | TWAEV                  | 10 mg/m3                                     |
|  | CA ON OEL      | LMPT                   | 155 mg/m3 50 ppm                             |
|  | CA ON OEL      | LMPT                   | 10 mg/m3                                     |
|  | CA ON OEL      | LMPT Vapeur et aérosol | 155 mg/m3 50 ppm                             |
|  | CA ON OEL      | LMPT aérosol           | 10 mg/m3                                     |
| Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène         | ACGIH          | TWA                    | 25 ppm                                       |
|  | CA BC OEL      | TWA                    | 25 ppm                                       |
|  | CA AB OEL      | TWA                    | 123 mg/m3 25 ppm                             |
|  | CA QC OEL      | VEMP                   | 123 mg/m3 25 ppm                             |
| Cumene                                     | ACGIH          | TWA                    | 50 ppm                                       |
|  | CA AB OEL      | TWA                    | 246 mg/m3 50 ppm                             |
|  | CA QC OEL      | VEMP                   | 246 mg/m3 50 ppm                             |
| Xylènes                                    | ACGIH          | TWA                    | BEI  |
|  | ACGIH          | STEL                   | BEI  |
|  | ACGIH          | TWA                    | 100 ppm                                      |
|  | ACGIH          | STEL                   | 150 ppm                                      |
|  | CA AB OEL      | STEL                   | 651 mg/m3 150 ppm                            |
|  | CA AB OEL      | TWA                    | 434 mg/m3 100 ppm                            |
|  | CA QC OEL      | VEMP                   | 434 mg/m3 100 ppm                            |
|  | CA QC OEL      | VECD                   | 651 mg/m3 150 ppm                            |
|  | CA BC OEL      | TWA                    | 100 ppm                                      |
|  | CA BC OEL      | STEL                   | 150 ppm                                      |

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Composants | No.-CAS   | Paramètres de contrôle  | Échantillon biologique | Heure d'échantillonnage  | Concentration admissible | Base      |
|------------|-----------|-------------------------|------------------------|--|--------------------------|-----------|
| Xylènes    | 1330-20-7 | Acides méthylhippurique | Urine                  | À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé) | 1.5 g/g créatinine       | ACGIH BEI |

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

**Mesures de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

**Protection de la peau**

**Protection des mains:** Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Polyéthylène chloré. Néoprène. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**Aspect**

|                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| Etat physique  | Liquide                        |
| Couleur        | Blanc                          |
| Odeur          | Semblable à celle de l'essence |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible          |

|   |   |
|---|---|
| <b>pH</b>   | 4.5 1% <i>Electrode de pH</i>                         |
| <b>Point/intervalle de fusion</b>                 | Sans objet  |
| <b>Point de congélation</b>                       | Donnée non disponible                                 |
| <b>Point d'ébullition (760 mmHg)</b>              | Donnée non disponible                                 |
| <b>Point d'éclair</b>                             | <b>coupelle fermée</b> 57.8 °C <i>Coupelle fermée</i> |
| <b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b> | Donnée non disponible                                 |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>               | Non applicable aux liquides                           |
| <b>Limite d'explosivité, inférieure</b>           | Donnée non disponible                                 |
| <b>Limite d'explosivité, supérieure</b>           | Donnée non disponible                                 |
| <b>Tension de vapeur</b>                          | Donnée non disponible                                 |
| <b>Densité de vapeur relative (air = 1)</b>       | Donnée non disponible                                 |
| <b>Densité relative (eau = 1)</b>                 | Donnée non disponible                                 |
| <b>Hydrosolubilité</b>                            | Emulsion  |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>      | Donnée non disponible                                 |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>          | Donnée non disponible                                 |
| <b>Température de décomposition</b>               | Aucune donnée d'essais disponible                     |
| <b>Viscosité cinématique</b>                      | 180 - 2000 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C                 |
| <b>Propriétés explosives</b>                      | Donnée non disponible                                 |
| <b>Propriétés comburantes</b>                     | Pas de hausse significative (>5°C) de la température. |
| <b>Densité du liquide</b>                         | 0.9861 g/ml à 20 °C <i>OECD 109</i>                   |
| <b>Poids moléculaire</b>                          | Donnée non disponible                                 |

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique:** Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Peut coaguler une fois gelé. L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

**Matières incompatibles:**

Éviter tous contacts avec ce qui suit: Oxydants forts. L'ajout de produits chimiques peut provoquer la séparation en phases.

**Produits de décomposition dangereux:**

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène Fluorure d'hydrogène gaz carbonique Monoxyde de carbone Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.



---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

Comme produit.

CL50, Rat, 4 h, Brouillard, > 5.52 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation. Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir. Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

### **Sensibilisation**

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Florasulam.

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Pour le ou les solvants:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Voies respiratoires.

Yeux.

Poumons.

Sang.

Reins

**Cancérogénicité**

Pour le ou les composants mineurs: A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Florasulam. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Fluroxypyr. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Tératogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour le ou les solvants: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour le ou les solvants: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Pour les composants testés: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**Cancérogénicité**

| Composant                                 | Liste | Classification   |
|---|-------|--|
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | ACGIH | A3: Cancérogène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme. |

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Toxicité****Toxicité aiguë pour les poissons.**

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 18.6 mg/l

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 48 h, 27 - 35 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 1.730 mg/l

CE50r, Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis), Essai en statique, 14 jr, Inhibition du taux de croissance, 0.235 mg/l

CE50r, Lemna gibba, 7 jr, 0.156 mg/l

NOEC, Lemna gibba, 7 jr, 0.0274 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 200microgrammes/abeille

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 215.8microgrammes/abeille

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 2,000 mg/kg

**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, 320 mg/kg

**Persistence et dégradabilité****Florasulam**

**Biodégradabilité:** La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 2 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 0.85 mg/mg

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

| Durée d'incubation | DOB         |
|--------------------|-------------|
| 5 jr               | 0.012 mg/mg |

**Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

, > 30 jr

**Photodégradation**

**Demi-vie atmosphérique:** 1.82 h

**Méthode:** Estimation

**Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr**

**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 32 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2.2 mg/mg

**Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

Hydrolyse, demi -vie, 454 jr

**Solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

**Biodégradabilité:** Pour le ou les principaux composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %). Pour certains composants: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est faible (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène entre 2,5 et 10 %).

**1,2,4-Triméthylbenzène**

**Biodégradabilité:** Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

**Biodégradation:** 100 %

**Durée d'exposition:** 1 jr

**Demande théorique en oxygène:** 3.19 mg/mg

**Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 0.641 jr

**Méthode:** Estimation

**Propylèneglycol**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. La biodégradation peut se produire dans des conditions anaérobies (en l'absence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 81 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 96 %

**Durée d'exposition:** 64 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.68 mg/mg

**Demande chimique en oxygène:** 1.53 mg/mg

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

| Durée d'incubation | DOB      |
|--------------------|----------|
| 5 jr               | 69.000 % |
| 10 jr              | 70.000 % |
| 20 jr              | 86.000 % |

**Photodégradation**

**Demi-vie atmosphérique:** 10 h

**Méthode:** Estimation

**Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène**

**Biodégradabilité:** En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 0 %  
**Durée d'exposition:** 28 jr  
**Méthode:** OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente  
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable  
**Biodégradation:** 50 %  
**Durée d'exposition:** 4.4 jr  
**Méthode:** Calculé.

**Demande théorique en oxygène:** 3.19 mg/mg

#### **Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)  
**Sensibilisant:** Radicaux OH  
**Demi-vie atmosphérique:** 3.7 h  
**Méthode:** Estimation

#### **Cumene**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 70 %  
**Durée d'exposition:** 20 jr  
**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 3.20 mg/mg Estimation

#### **Demande biologique en oxygène (DBO)**

| <b>Durée d'incubation</b> | <b>DOB</b> |
|---------------------------|------------|
| 5 jr                      | 40%        |
| 10 jr                     | 62%        |
| 20 jr                     | 70%        |

#### **Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)  
**Sensibilisant:** Radicaux OH  
**Demi-vie atmosphérique:** 1.55 jr  
**Méthode:** Estimation

#### **Xylènes**

**Biodégradabilité:** Le produit devrait être facilement biodégradable.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** > 60 %  
**Durée d'exposition:** 10 jr  
**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 3.17 mg/mg

#### **Demande biologique en oxygène (DBO)**

| <b>Durée d'incubation</b> | <b>DOB</b> |
|---------------------------|------------|
| 5 jr                      | 37.000 %   |
| 10 jr                     | 58.000 %   |
| 20 jr                     | 72.000 %   |

**Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 19.7 h

**Méthode:** Estimation

**Reste**

**Biodégradabilité:** Aucune donnée trouvée.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Florasulam**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -1.22

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 0.8 Poisson 28 jr Mesuré

**Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 5.04 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

**Solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

**Bioaccumulation:** Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**1,2,4-Triméthylbenzène**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.63 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 33 - 275 Cyprinus carpio (Carpe) 56 jr Mesuré

**Propylèneglycol**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -1.07 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 0.09 Estimation

**Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.42 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 161 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Mesuré

**Cumene**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.4 - 3.7 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 35.5 Poisson Mesuré

**Xylènes**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.12 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 25.9 Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri) Mesuré

**Reste**

**Bioaccumulation:** Aucune donnée trouvée.

## Mobilité dans le sol

### Florasulam

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage (Koc):** 4 - 54

### Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

**Coefficient de partage (Koc):** 6200 - 43000

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Pour le ou les principaux composants:

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

### 1,2,4-Triméthylbenzène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**Coefficient de partage (Koc):** 720 Estimation

### Propylèneglycol

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage (Koc):** < 1 Estimation

### Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**Coefficient de partage (Koc):** 741.65 Estimation

### Cumene

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**Coefficient de partage (Koc):** 800 - 2800 Estimation

### Xylènes

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

**Coefficient de partage (Koc):** 443 Estimation

### Reste

Aucune donnée trouvée.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**TDG**

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom d'expédition des Nations unies</b> | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène) |
| <b>Numéro ONU</b>                         | UN 1993  |
| <b>Classe</b>                             | 3  |
| <b>Groupe d'emballage</b>                 | III  |
| <b>Polluant marin</b>                     | Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène                              |

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>   | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène) |
| <b>Numéro ONU</b>   | UN 1993   |
| <b>Classe</b>   | 3   |
| <b>Groupe d'emballage</b>   | III   |
| <b>Polluant marin</b>   | Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène                           |
| <b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b> | Consult IMO regulations before transporting ocean bulk              |

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom d'expédition des Nations unies</b> | Flammable liquid, n.o.s.(Naphta de pétrole, 1,2,4-triméthylbenzène) |
| <b>Numéro ONU</b>                         | UN 1993   |
| <b>Classe</b>                             | 3   |
| <b>Groupe d'emballage</b>                 | III   |

**Information supplémentaire:**

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÈGLEMENT SUR LE TDG 1.33 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES DE 450 LITRES OU MOINS

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

---

**Code national de prévention des incendies du Canada**

Classe II

**Liste canadienne intérieure des substances (DSL)**

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

**Loi sur les produits antiparasitaires**

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires ( PCPA ): 33440

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.



Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA:

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

#### AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Ce produit est toxique pour:  
plantes terrestres non ciblées  
Organismes aquatiques

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Système d'évaluation des dangers

#### NFPA

|  | Santé | Inflammabilité | Instabilité |
|--|-------|----------------|-------------|
|  | 1     | 2              | 0           |

#### Révision

Numéro d'identification: 97071447 / Date de création: 11/25/2020 / Version: 6.0

Code DAS: GF-2257

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

#### Légende

|           |   |
|-----------|---|
| ACGIH     | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| ACGIH BEI | ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)                      |
| BEI       | Indices biologiques d'exposition  |
| CA AB OEL | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL | Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA ON OEL | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.              |
| CA QC OEL | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| Dow IHG   | Dow IHG   |
| LMPT      | Limite moyenne pondéré dans le temps (LMPT)   |
| STEL      | Valeur limite à courte terme  |
| TWA       | Valeur limite de moyenne d'exposition   |
| TWAEV     | Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps  |
| US WEEL   | USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)   |
| VECD      | Valeur d'exposition de courte durée   |
| VEMP      | Valeur d'exposition moyenne pondérée  |

#### Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT -

Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA